



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°10 Mai 2013

ISSN 1968-9837

Dépot légal Mai 2013 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00, imprimé et distribué en 2300 exemplaires

EDITO :

Il y a quelque temps deux scandales ont fait la Une des médias provoquant la démission de hautes personnalités : **Pour avoir menti** sur la possession d'un compte bancaire à l'étranger, un ministre du gouvernement **a été démissionné**.

Pour avoir menti quant à l'obtention d'un diplôme qu'il ne possédait pas (agrégation de philosophie), le Grand Rabbin de France **a été démissionné**.

L'exemple venu du haut ne devrait-il pas s'appliquer également au plus bas de la hiérarchie politique ? Pour leur **avoir menti** en se présentant dans son dépliant de campagne en tant qu'ingénieur du BTP alors qu'il ne possède pas ce diplôme, de nombreux Faulquinois s'interrogent sur **une démission** du maire Bianchin.

Pour avoir dissimulé aux Faulquinois que l'entreprise Jardins de l'Est, chargée de travaux d'espaces verts sur la commune, est dirigée par son frère et son neveu, l'adjoint aux finances Blanchard ne devrait-il pas également **démissionner** ? Sous cette mandature, la commune a payé à cette entreprise plus de **400 000 €** (2 624 000 francs). **Favoritisme ?**



Vous découvrirez ci-après, quelques mensonges et agissements de ces deux élus déjà évoqués dans les numéros du Hérisson.

Connaissant ces pratiques, le conseil municipal a-t-il d'autre choix que d'exiger leurs démissions au risque, en ne le faisant pas, d'être associé à leurs pratiques.

Quant à vous qui doutez encore de ce que vous lisez dans Le Hérisson, nous vous invitons vivement à lire ce qui suit, si vous n'êtes pas convaincus, vérifiez et vous verrez...

Patrick Bonnet, conseiller municipal.



Le maire de Faulquemont, n'aurait-il pas encore menti aux Faulquinoises et aux Faulquinois :

En déclarant que « la commune n'avait pas la possibilité d'interdire le passage des camions sur les routes départementales qui traversent la commune ». C'est pourtant dans les pouvoirs de police du maire ;

En promettant la gratuité des transports scolaires pour les élèves de maternelle et primaire ;

En promettant l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées et/ou des personnes handicapées. Le Département n'envisage aucune implantation de ce type avant 2016 ;

En déclarant que la commune n'est pas concernée par les prêts toxiques (Dexia). Le magazine Libération indiquait que Faulquemont en était victime avec un surcoût de **565 000 €** (3 706 157 francs) ;

En déclarant « nous nous efforçons d'être proche des faulquinois et nous emploierons tous les moyens humains... nos rencontres futures », n'ayant jamais organisé de réunions publiques ;

En déclarant ignorer le retrait de l'agrément de la CAF à l'ASBH situé au centre social du Bas Steinbesch ;

En déclarant « poursuivre ses efforts en direction de la jeunesse » avec la création de 4 emplois « Avenir » mais en supprimant 4 emplois « Aidés » ;

En déclarant que Faulquemont n'avait perdu aucun emploi ;

En déclarant que la construction du Créanto bis serait réalisée par la réhabilitation de l'Ancienne Mairie alors que celle-ci a été entièrement détruite. Seuls deux pans de murs ont été conservés ;

En déclarant que les vestiges de l'ancienne mairie, détruite pour la construction du Créanto bis, seraient conservés : four à pain, escalier souterrain, base d'une ancienne tour, fresque, grille ouvragée, poutres ;

En déclarant nécessaire l'achat de parcelles de terrains (jardins situés à une centaine de mètres) dans le cadre du Créanto bis ;

En déclarant qu'il ne connaissait pas lors de son embauche la directrice du Créanto bis alors que la commune a payé plus de **100 000 €** de factures à l'entreprise dans laquelle son conjoint est directeur commercial ;

En déclarant avoir désendetté la ville, alors que ce sont les fins d'échéances de prêts communaux, le transfert du prêt de la gendarmerie au DUF, l'augmentation de la population qui ont fait baisser l'endettement ;

En déclarant qu'il n'était pour rien sur la nouvelle version du tri sélectif ;

Sur son programme, seul le Créanto bis est de son fait. Tous les travaux réalisés ont été initiés par la précédente municipalité et en attente de subventions arrivées au cours de sa mandature ;

En déclarant qu'il n'est pour rien dans la gestion de la commune précédente, alors qu'il était adjoint aux travaux ;

La démission du maire ne doit-elle pas être exigée ? Alors que tout le temps de sa mandature, il ne s'est jamais comporté comme le maire de tous les Faulquinois, prodiguant de nombreux avantages à des proches et du mépris pour les autres.

La démission du maire ne doit-elle pas être exigée pour avoir été condamné trois fois par les tribunaux ?



La démission ne devrait-elle pas être appliquée encore à l'adjoint aux finances ? N'est-ce pas, après avoir entendu ses explications, que les élus du conseil municipal ont approuvé :

Que les Faulquinois se portent garants durant **40 et 50 ans** pour deux prêts contractés par un organisme HLM d'un montant de 613 573 € (4 025 038 francs), et de 230 087 € (1 509 370 francs); et pour deux autres prêts d'un montant total de 1 767 324 € (11 592 885 francs) ;

Que la commune brade son patrimoine en dessous du prix fixé par le Domaine (organisme d'Etat). Un ex ministre n'a-t-il pas été inquiété par des juges pour la vente d'un hippodrome à un «prix dérisoire» ;

La démission ne devrait-elle pas être appliquée à l'adjoint aux finances pour avoir :

Laissé favoriser des relations de copinage en faisant travailler toujours les mêmes entreprises et commerces locaux au détriment d'autres entreprises et commerces locaux ;

Présenté les finances communales au mieux des intérêts de cette équipe occultant les augmentations que subissent les Faulquinois (frais scolaires, cantine, transport scolaires, eau, poubelles...) ;

Reconnu que la commune était victime de 5 prêts toxiques de Dexia, déclarant « *que l'on gagnerait à maintenir ces prêts jusqu'à leurs échéances sous cette forme* ». **Déclaration inappropriée** alors que d'autres communes de France ont engagé des procédures devant les tribunaux contre la banque Dexia qui les avait amenés à conclure des emprunts hypothéquant gravement leur avenir.

A ceux qui s'interrogent sur le fait que Le Hérisson ne fasse pas de propositions, nous les invitons à relire les précédents numéros. Mais est-ce le rôle du Hérisson, dont le but est d'informer voire dénoncer des pratiques, de faire des propositions ?

Le bruit court que le maire est candidat à sa propre succession.

Pour ce qui me concerne, à ceux qui s'interrogent sur mon éventuelle candidature, dans le contexte de tiédeur, d'immobilisme, d'indifférence que je rencontre **actuellement**, je tiens à répondre, **qu'à ce jour**, je ne suis candidat à rien.

Patrick Bonnet.

la Gazette du Hérisson

11, rue de la République - 57380 Faulquemont

Tél : 06.77.51.85.64 - E-mail : leherissonfaulquinois@yahoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

